



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织



Diversity of  
Cultural Expressions

Diversité  
des expressions  
culturelles

Diversidad  
de las expresiones  
culturales

Разнообразие форм  
культурного  
самовыражения

تنوع أشكال التعبير  
الثقافي

文化表现形式  
多样性

# 7 CP

DCE/19/7.CP/8  
Paris, 2 mai 2019  
Original : anglais

## CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Septième session  
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II  
4-7 juin 2019

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire** : Rapport du Secrétariat sur ses activités 2017-2019

Le présent document contient le rapport du Secrétariat  
sur ses activités pendant la période 2017-2019.

Décision requise : paragraphe 22

## Introduction

1. À sa troisième session, la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Conférence des Parties » et « la Convention ») a demandé au Secrétariat de présenter, à chacune de ses sessions, un rapport sur ses activités.
2. Par le présent document, le Secrétariat soumet à la septième session de la Conférence des Parties, le rapport sur ses activités pendant la période 2017-2019. Il présente les résultats qu'il a obtenus et les difficultés qu'il a rencontrées dans la mise en œuvre d'un programme d'activités défini conformément :
  - au 39 C/5, Programme et budget pour le programme majeur IV, axe d'action 2, résultat escompté 7 et indicateurs de performance correspondants (voir Annexe II) ;
  - à la [Résolution 6 CP 12](#), paragraphe 4 (Activités prioritaires pour les onzième et douzième sessions du Comité. Voir Annexe III) ;
  - aux quatre objectifs et au cadre de suivi de la Convention ;
  - à certains objectifs de développement durable (ODD) et cibles qui intéressent la Convention (en particulier les ODD 4, 5, 8, 10, 16, 17).
3. Cette approche permet de présenter de façon cohérente les résultats obtenus, les indicateurs de performance et les objectifs relatifs à la Convention dans le Programme et budget approuvés, d'une part, et le plan de priorités adopté par les organes directeurs de la Convention, d'autre part. Elle permet de les aligner sur les objectifs de la Convention et les ODD (voir Annexe IV pour mettre en œuvre les ODD à travers la culture).
4. L'Annexe I présente un tableau établissant les liens entre ces cadres de rapport et donne des exemples des principaux résultats obtenus par le Secrétariat pendant la période 2017-2019, tant au Siège que sur le terrain. Les principaux types d'activités dont il est rendu compte ont trait à l'action menée par le Secrétariat pour donner effet à la Convention par :
  - l'assistance technique et le renforcement des capacités ;
  - le financement direct par l'entremise du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ;
  - la recherche et la collecte de données ;
  - le suivi et l'évaluation des politiques ;
  - l'établissement de liens avec les parties prenantes et l'action de plaidoyer.
5. Des documents de travail distincts ont été établis pour fournir de plus amples informations sur la mise en œuvre d'activités statutaires spécifiques telles que les interventions du Fonds international pour la diversité culturelle (DCE/19/7.CP/9), l'établissement de rapports périodiques quadriennaux (DCE/19/7.CP/11 et DCE/19/7.CP/12) et l'application des recommandations du « Groupe de travail sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO » (DCE/19/7.CP/10).
6. En outre, le Secrétariat a œuvré sur plusieurs plans pendant la période 2017-2019 :
  - i. mieux faire connaître la Convention ;
  - ii. former une nouvelle génération d'experts en renouvelant la Banque d'expertise UE/UNESCO ;

- iii. appuyer les priorités globales de l'UNESCO (Afrique et Égalité des genres) ;
- iv. cibler les groupes prioritaires (petits États insulaires en développement (PEID) et jeunes) ainsi que ;
- v. concevoir et mettre en œuvre des projets dans des régions prioritaires comme l'Iraq.

Les principales activités correspondantes sont décrites ci-après.

### Mieux faire connaître les objectifs de la Convention

7. Au cœur de l'action menée par le Secrétariat pour mieux faire connaître la Convention pendant la période 2017-2019, il y a eu la promotion et la diffusion du [Rapport Mondial](#) intitulé **Re|Penser les politiques culturelles**<sup>1</sup>. Depuis janvier 2018, des manifestations publiques de lancement ont été organisées dans 27 pays<sup>2</sup>. Il a été tenu, autour de ce lancement, des débats thématiques conjoints qui ont créé des synergies avec les travaux menés par le **Secteur de la communication et de l'information (CI)**<sup>3</sup>, notamment à Dakar (sur l'égalité des genres), à Harare (sur le développement durable), à Accra, Vientiane et Bangkok (sur la liberté artistique), et à Jakarta et Bogota (sur la diversité des médias). La conférence thématique du Zimbabwe a été particulièrement réussie, puisqu'elle a été retransmise en direct sur la page Facebook de [Capitalk](#), première station de radio commerciale du Zimbabwe, touchant plus de 1 600 personnes. Au Rwanda, un atelier de formation des médias à la diversité des expressions culturelles a également contribué à faire en sorte que les journalistes s'intéressent de plus près aux thèmes de la Convention, augmentant considérablement l'utilisation du hashtag #supportcreativity dans les réseaux sociaux locaux.
8. Cette action de sensibilisation a été appuyée par la diffusion du texte de la Convention dans un document de la taille d'un passeport, désormais disponible dans les six langues officielles de l'UNESCO ainsi qu'en allemand, amharique et kiswahili, et la diffusion du nouveau [kit d'information](#) sur la Convention (**Investir dans la créativité**), disponible en anglais, espagnol et français.
9. La série de débats « **Créer|2030** », inaugurée à la 12<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental de la Convention en décembre 2018, a été conçue pour sensibiliser sur le fait que les investissements dans la créativité peuvent directement contribuer à la réalisation du **Programme de développement durable à l'horizon 2030**. Faisant intervenir des artistes, des universitaires, des décideurs et des professionnels de la culture du monde entier, elle sert à présenter des idées novatrices pour les secteurs créatifs. Depuis, ces débats « Créer|2030 », ont été reproduits avec succès



<sup>1</sup> Le rapport complet a été traduit en anglais, coréen, espagnol, français et portugais, et son résumé analytique en allemand, anglais, arabe, bahasa (Indonésie), chinois, espagnol, français, khmer (Cambodge), mongol, portugais, russe et vietnamien.

<sup>2</sup> La liste des manifestations est disponible à l'adresse <https://fr.unesco.org/creativity/global-report-2018-wraper-node-16488>

<sup>3</sup> Le rapport *Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias : rapport mondial 2017/2018* du Secteur CI peut être téléchargé à l'adresse <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261965>

au niveau national (au Burkina Faso et en Thaïlande, par exemple) par les bureaux hors Siège de l'UNESCO.

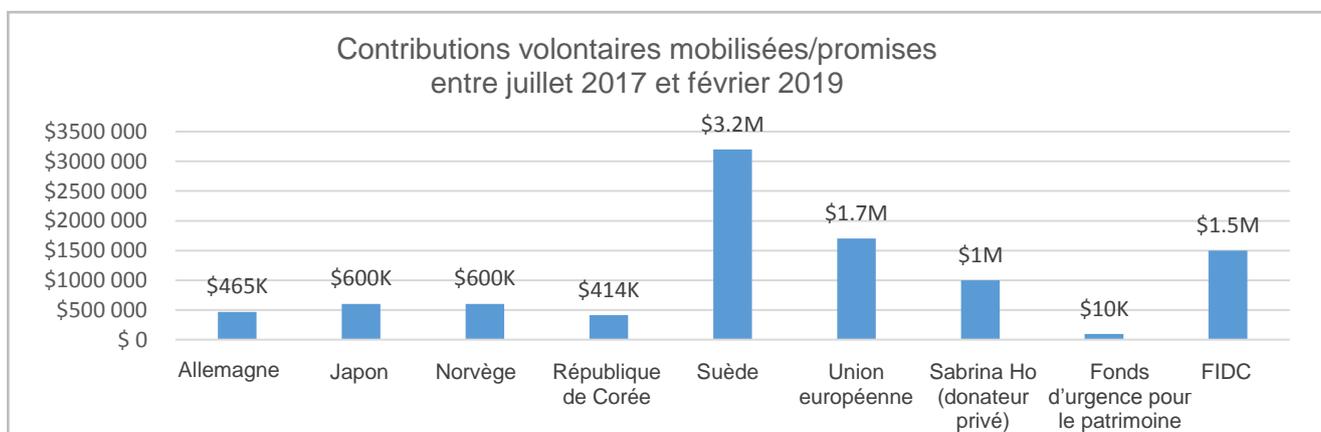
10. Le développement continu du **système de gestion des connaissances** de la Convention a grandement amélioré l'efficacité du partage de connaissances sur la conception de politiques innovantes pour les secteurs créatifs. C'est à cette fin qu'a été conçue, en 2017, la [Plate-forme de suivi des politiques](#)<sup>4</sup>, qui permet d'effectuer une recherche filtrée sur les types novateurs de politiques et les mesures mises en œuvre par les Parties à la Convention dans le monde. Elle est devenue la page Web la plus consultée de la Convention.

### Renouveler la « Banque d'expertise » pour appuyer le conseil stratégique et l'apprentissage entre pairs

11. Afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international, le Secrétariat a renouvelé, par un appel ouvert, son réseau d'experts internationaux dénommé « Banque d'expertise UE/UNESCO » pour la période 2019-2022. Ce renouvellement a été réalisé dans le cadre du projet de [Banque d'expertise UE/UNESCO sur la gouvernance de la culture dans les pays en développement : appui aux nouveaux cadres réglementaires visant à renforcer les industries culturelles et créatives et la promotion de la coopération Sud-Sud](#). Composé de 42 experts internationaux, ce groupe de 26 femmes et 16 hommes de 35 pays forme un pôle de compétences avancées dans les domaines liés aux industries créatives, à l'entrepreneuriat culturel, à la politique culturelle, aux statistiques et indicateurs culturels, aux questions numériques, à la liberté artistique, à la diversité des médias, au commerce, à la condition de l'artiste, à l'égalité des genres ou aux droits de propriété intellectuelle. Les profils sont disponibles sur la [page Web de la Banque d'expertise](#).
12. La Banque d'expertise appuie de nombreuses activités du Secrétariat, y compris l'élaboration de supports et de modules de formation, la rédaction de travaux de recherche, l'évaluation des demandes de financement du FIDC, la fourniture de conseils stratégiques et d'assistance technique pour la rédaction de nouvelles politiques et législations, l'organisation d'activités de formation et de renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation des politiques ainsi que la promotion du travail de plaidoyer et de mise en réseau. Une [réunion de lancement](#) a été organisée du 12 au 14 février 2019 à Bangkok (Thaïlande) afin de présenter les outils et les domaines stratégiques d'intervention de l'UNESCO et d'examiner les difficultés que pose la mise en œuvre des futures interventions de renforcement des capacités et d'assistance technique.

### Élargir la base de donateurs et resserrer les liens avec les parties prenantes

13. Pendant la période 2017-2019, le Secrétariat a mobilisé des ressources auprès des donateurs suivants :



<sup>4</sup> On trouvera de plus amples informations sur la Plate-forme de suivi des politiques (<https://fr.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform>) dans le [Document DCE/18/12.IGC/7.REV.](#)

14. Ces contributions volontaires appuient la mise en œuvre d'activités jugées prioritaires par la Conférence des Parties, permettant au Secrétariat de consolider les partenariats existants et d'en créer de nouveaux. L'engagement de partenaires publics et privés témoigne de la reconnaissance croissante des industries culturelles et créatives comme moteurs et catalyseurs d'un développement durable.
15. Au Forum des partenaires de l'UNESCO – Dialogue structuré sur le financement (11-12 septembre 2018), conçu pour permettre d'examiner avec les donateurs les possibilités concrètes de partenariats, le Secrétariat a organisé une séance spécifique sur « l'économie créative » et appuyé d'autres séances consacrées aux difficultés liées aux données de suivi des ODD et aux défis de l'ère numérique. Il a également commencé à préparer des projets en vue de financements privés et d'autres partenariats novateurs. Celui conclu avec **Sabrina Ho**<sup>5</sup>, premier grand donateur privé à appuyer l'égalité des genres dans les secteurs créatifs, en est un bon exemple. Le Secrétariat continuera de s'employer activement à mobiliser des fonds auprès du secteur privé, en particulier pour le FIDC.

### Contribuer à la mise en œuvre des priorités transversales de l'UNESCO

16. Le Programme et budget de l'UNESCO (39 C/5) prévoit d'intervenir sur les priorités globales et les groupes cibles prioritaires suivants. Est résumée ci-après la façon dont le Secrétariat a œuvré dans ces domaines.
- a) **Priorité globale Afrique** : Le Secrétariat renforce ses relations de travail avec des organisations en Afrique telles que l'Union africaine et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) afin de renforcer les industries culturelles et créatives pour répondre aux défis et aux opportunités auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui : croissance démographique, transformation sociale, gouvernance démocratique, développement durable et croissance économique. La majorité des activités d'assistance technique, de celles de renforcement des capacités et des fonds alloués à des projets par le FIDC vont à l'Afrique. Il a été proposé d'y recenser les défis et les besoins des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel.
- b) **Égalité des genres** : Le Secrétariat promeut l'égalité des genres en l'intégrant dans ses activités et a élaboré à cet effet un plan d'action que les bureaux hors Siège utiliseront dans toutes les activités de mise en œuvre de la Convention. Il organise également des manifestations spécifiques pour réunir les parties prenantes et sensibiliser aux défis auxquels les femmes sont confrontées en tant que créatrices et productrices d'expressions culturelles diverses. En février 2019, par exemple, le Secrétariat a organisé, avec le Bureau de l'UNESCO à Dakar, plusieurs activités de plaidoyer et de mise en réseaux pour les femmes dans l'industrie cinématographique africaine dans le cadre du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO). Une table ronde de haut niveau sur le thème « **50 ans de FESPACO : 50/50 pour les femmes** » a été organisée en présence de la Directrice générale de l'UNESCO, de la Première Dame du Burkina Faso et des Ministres de la culture du Rwanda et du Burkina Faso.



<sup>5</sup> Dans le cadre d'un partenariat stratégique (2018-2020), la philanthrope Sabrina Ho et l'UNESCO ont lancé, en 2018, le programme « **You are Next : encourager les femmes créatives** », qui vise à réduire le déséquilibre des genres dans les industries créatives numériques des pays en développement. Il vise, en particulier, à donner aux femmes de moins de 40 ans un accès au financement, à l'infrastructure, au matériel et aux possibilités de coproduction dans les industries créatives numériques. Sur 101 candidatures reçues, il a été retenu, en 2018, quatre projets remarquables (Mexique, Palestine, Tadjikistan, Sénégal).

- (c) **Petits États insulaires en développement (PEID)** : Considérant que la question de la mobilité des artistes et des professionnels de la culture ainsi que de l'accès aux marchés est l'un des importants défis auxquels sont confrontés de nombreux PEID, le Secrétariat s'emploie actuellement à évaluer l'impact de l'Accord de partenariat économique UE-Cariforum et de son Protocole relatif à la coopération culturelle. Il aide également des PEID tels que la Jamaïque, Maurice et les Seychelles à élaborer de nouvelles politiques culturelles. Le nouveau Cadre culturel national de Samoa (2018-2028), conçu avec l'aide du Bureau d'Apia, a été lancé en janvier 2019. L'UNESCO appuie également le Festival des arts des Caraïbes (CARIFESTA) qui doit se tenir prochainement à Trinité-et-Tobago (août 2019). Ces activités facilitent la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID (2016-2021) et de sa priorité 4, « Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel et promouvoir la culture pour un développement durable des îles ».
- (d) **Jeunes** : Les jeunes sont, dans le monde, confrontés à un certain nombre de défis auxquels les industries culturelles et créatives peuvent apporter une réponse, y compris sous la forme d'emplois. Avec l'aide financière de l'Allemagne, le Secrétariat met actuellement en œuvre, pour soutenir l'industrie de la musique au Maroc, un projet de renforcement des capacités qui devrait servir de prototype pour renforcer un secteur culturel particulier en examinant chaque étape de sa chaîne de valeur (création, production, distribution, accès et participation). Ce projet a notamment pour priorités d'associer les jeunes à des consultations et à des tables rondes et, en leur offrant une formation spécifique, de faire de la musique une possibilité d'emploi économiquement viable. En leur donnant accès à la musique, il permet également aux jeunes qui vivent en milieu rural et dans des régions reculées de participer à des activités socioculturelles. Le Secrétariat se coordonne également avec le projet multisectoriel [NET-Med Jeunesse](#) (financé par l'UE) pour explorer les possibilités d'autonomisation des jeunes dans le secteur culturel et créatif.
- (e) **Culture et conflit** : En 2019, le Secrétariat met en œuvre, avec un financement du Fonds d'urgence UNESCO pour le patrimoine, un projet opérationnel de « revitalisation de la vie culturelle dans la ville de Mossoul ». Ce projet devrait aider à rétablir et à revitaliser les secteurs artistiques et culturels de Mossoul et à rétablir la confiance mutuelle au sein de la population locale, favorisant ainsi la cohésion sociale et le développement économique de la ville. En février 2019, l'UNESCO a également organisé, avec la Délégation permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation, une projection en avant-première du film « Baghdad Station » de Mohamed Jabarah Al-Daradji. Cette projection, suivie d'un débat public avec son réalisateur, a contribué à faire prendre conscience de l'importance d'appuyer la créativité dans un processus plus large de reconstruction et de réconciliation.

## Évaluation des progrès

17. La période 2017-2019 montre comment la Convention peut, en tant que traité international et instrument normatif, fixer des normes, inspirer des actions au niveau national et favoriser un changement structurel. Une stratégie et un plan de travail à long terme couvrant onze domaines d'action ont été établis sur la base de plusieurs cadres mondiaux interdépendants (la Convention et les ODD) et des priorités énoncées par les Parties dans les décisions et résolutions des organes directeurs (voir l'Annexe I). Les principaux résultats sont notamment les suivants :
- i) développement de secteurs culturels et créatifs dynamiques et renforcement, dans les pays, des capacités de conception, de mise en œuvre et de suivi de politiques et de mesures culturelles d'une manière participative, transparente et informée ;
  - ii) renforcement de l'aptitude des pays à appuyer la diversité des médias et de leur contenu ;
  - iii) sensibilisation à l'importance de promouvoir la créativité et les marchés numériques, ainsi que l'accès à diverses expressions culturelles dans cet environnement ;

- iv) renforcement des compétences et des capacités de la société civile, sensibilisation des gouvernements à l'importance d'une participation de la société civile à l'élaboration des politiques, et renforcement de la capacité de la société civile à participer à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international ;
  - v) collecte de nouvelles données sur la mobilité des artistes et des professionnels de la culture ;
  - vi) amélioration de l'accès des contenus créatifs de pays en développement aux marchés et sensibilisation à l'importance de mettre en place des systèmes d'information pour suivre les échanges de biens et de services culturels ;
  - vii) production de nouveaux éléments qui aident à mieux comprendre l'impact de la Convention dans les accords commerciaux ;
  - viii) mise en avant du rapport périodique quadriennal en tant que plate-forme multidimensionnelle utilisable pour suivre l'appui aux diverses expressions culturelles dans le cadre des politiques et plans nationaux de développement durable, rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et partager des exemples de politiques novatrices ;
  - ix) sensibilisation au rôle important que jouent les programmes de coopération dans le renforcement des secteurs créatifs des pays en développement et à celui que joue la Convention dans le développement international des industries culturelles et créatives ;
  - x) sensibilisation à l'importance d'élaborer des politiques et des mesures pour promouvoir l'égalité des genres dans les secteurs de la culture et des médias et à la nécessité de mettre en place des systèmes de suivi pour évaluer les niveaux de représentation, de participation et d'accès des femmes dans ces secteurs ;
  - xi) sensibilisation à l'importance de la liberté artistique pour la promotion de la diversité des expressions culturelles et renforcement de l'aptitude des pays à élaborer des politiques et des mesures propres à promouvoir et protéger les libertés de création et d'expression, la participation à la vie culturelle et les droits sociaux et économiques des artistes et professionnels de la culture.
18. L'un des principaux résultats de la période 2017-2019 a été la fourniture, aux États membres, de conseils sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste. Le programme de renforcement des capacités de la Convention, qui donne des conseils aux États membres, poursuit une approche participative de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques qui implique des consultations multipartites avec les responsables gouvernementaux, les acteurs de la société civile, les artistes et le secteur privé. C'est cette approche qui a été appliquée pour conseiller les États membres sur le suivi de la Recommandation de 1980 (Kenya), la diversité des médias (Colombie, Indonésie, Zimbabwe), la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique (Colombie), la liberté artistique et la condition de l'artiste (Costa Rica, Ghana, Maurice). Au Burkina Faso, une nouvelle loi-cadre pour la culture a été élaborée en se fondant sur la Convention, tandis qu'à Tuvalu, le Premier ministre a approuvé une première politique culturelle et un plan stratégique pour 2018-2024. Des conseils sur la conception de nouvelles politiques culturelles ont été donnés aux Seychelles et en Somalie. En Argentine et au Sénégal, on a entrepris de promouvoir les femmes en tant que créatrices et productrices de biens et de services culturels. En Jamaïque, au Paraguay, au Togo et au Zimbabwe, le FIDC a également appuyé des projets qui ont abouti à de nouvelles politiques culturelles.
19. L'ampleur des données et des informations recueillies grâce aux rapports périodiques, à l'enquête mondiale sur la condition des artistes et à d'autres activités de suivi des politiques montre comment les activités opérationnelles menées dans les industries culturelles et créatives aident à atteindre les cibles des ODD de promotion de l'égalité des genres, des libertés fondamentales, d'une éducation de qualité, de la croissance économique, des emplois

décents et de l'égalité entre les pays. Il a été conçu une plate-forme de suivi des politiques qui présente plus de 2 000 mesures prises sur la base des 158 rapports périodiques quadriennaux reçus entre 2012 et 2018, et qui contribue à éclairer la prise de décisions.

20. L'un des principaux défis demeure la stagnation des contributions volontaires au Fonds international pour la diversité culturelle. Un engagement fort et renouvelé des partenaires publics et privés sera nécessaire pendant la période à venir pour appuyer ce Fonds qui a été créé pour promouvoir la coopération internationale en favorisant l'émergence de secteurs culturels et créatifs dynamiques dans les pays en développement.

### Besoins futurs

21. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, le Secrétariat a besoin d'un soutien supplémentaire, notamment :
- a) **d'un financement prévisible et de ressources humaines spécialisées** afin de renforcer les capacités du Secrétariat, en particulier dans les domaines de la gestion des connaissances, de la levée de fonds et de la communication, du suivi des projets et de l'évaluation ;
  - b) **d'une collecte régulière de données et d'informations** au niveau mondial, afin d'acquérir de nouvelles connaissances sur les tendances et enjeux de la mise en œuvre de la Convention et sur la manière dont elle contribue à atteindre différents ODD ;
  - c) **de contributions volontaires** et de nouveaux **partenariats**, afin de pouvoir renforcer les capacités dans tous les domaines de suivi visés dans la Convention et la feuille de route récemment adoptée par les Parties pour la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique ;
  - d) **de contributions annuelles volontaires au FIDC** de la part de toutes les Parties, correspondant à au moins 1 % de leur contribution annuelle globale à l'UNESCO, ainsi qu'en provenance du secteur privé ;
  - e) **de la mobilisation des parties prenantes actuelles et nouvelles**, au moyen de la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation des parties prenantes, et notamment de financements, afin de permettre une participation plus large de la société civile aux forums des organisations de la société civile qui seront organisés avant la Conférence des Parties.
22. La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

### PROJET DE RÉSOLUTION 7.CP 8

*La Conférence des Parties,*

1. Ayant examiné le Document DCE/19/7.CP/8 et ses Annexes ;
2. Prend note du rapport du Secrétariat sur ses activités pour la période 2017-2019 ;
3. Invite chaque Partie à appuyer les activités menées par le Secrétariat au Siège et hors Siège, visées dans le Programme et budget approuvé de l'UNESCO (C5) et les résolutions de la septième session de la Conférence des Parties pour la mise en œuvre de la Convention au niveau des pays ;
4. Encourage les Parties à fournir des contributions volontaires pour le programme de renforcement des capacités du Secrétariat, ainsi que la mise en œuvre du système de gestion des connaissances et de la plate-forme de suivi des politiques (PMP), et à

*renforcer le Secrétariat par la nomination d'un expert associé ou le détachement de personnel pour la mise en œuvre de la Convention ;*

5. *Prie le Secrétariat de lui présenter, à sa huitième session, un rapport sur ses activités pour la période 2019-2021.*

## ANNEXE I

### Liens entre les Cadres de rapport : Programme C5 de l'UNESCO, Objectifs de la Convention de 2005, les Priorités des organes directeurs et les ODD

Objectif de la Convention	ODD	Domaines de suivi	39 C5, ER7, PI <sup>6</sup>	Priorités définies dans la Résolution 6.CP 12, paragraphe 4 <sup>7</sup>	Résultats UNESCO pour la période 2017-2019
	 	<b>Secteurs culturel et créatif</b>	<b>PI/2, PI/3</b>	<b>(i), (ii) et (iii)</b>	<p>Développement de secteurs culturels et créatifs dynamiques et renforcement des capacités nationales pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques et mesures culturelles de manière participative, transparente et éclairée, au moyen des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ateliers de renforcement des capacités, missions d'assistance technique, apprentissage par les pairs, conseils et mise en œuvre de politiques</b>, avec un financement du FIDC, du Danemark, du Programme UNESCO-Aschberg, de la République de Corée, de la Suède et du budget ordinaire de l'UNESCO.</li> <li>• Soutien au <b>suivi participatif des politiques</b> dans 28 pays en développement, avec un financement de la Suède et du budget ordinaire de l'UNESCO.</li> <li>• Soutien au renforcement des <b>cadres réglementaires des industries culturelles et créatives</b> et au <b>renforcement de la coopération Sud-Sud</b> dans 12 pays en développement, avec un financement de l'UE.</li> <li>• Formation sur les industries culturelles et évaluation de la mise en œuvre d'une stratégie sous-régionale pour le développement et la promotion de la culture en Afrique</li> </ul>

<sup>6</sup> Pour la liste complète des indicateurs de performance, consulter l'Annexe II.

<sup>7</sup> Pour la liste complète des activités prioritaires, consulter l'Annexe III.

					<p>centrale concernant 10 pays de la <b>Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation d'une activité sous-régionale intitulée « Soutien au développement des industries créatives au Maghreb » en coopération avec l'<b>Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)</b> en Tunisie.</li><li>• Soutien à l'<b>industrie de la musique</b> au Maroc, avec un financement de l'Allemagne.</li><li>• Soutien au <b>secteur des arts visuels</b> au Bangladesh, avec un financement de la République de Corée.</li><li>• Soutien à l'<b>industrie cinématographique</b> en Ouzbékistan (financement de la République de Corée), et en Indonésie, Thaïlande et Viet Nam (financement du Japon).</li><li>• Soutien au <b>développement de la politique culturelle</b> en Jamaïque, au Zimbabwe, au Paraguay et au Togo, avec un financement du FIDC.</li><li>• Organisation d'un « <b>Forum international sur la politique et la gestion culturelles</b> » au Kazakhstan.</li><li>• Soutien à une table ronde sur la <b>révision des politiques culturelles</b> dans le cadre du prochain <b>Festival caribéen des arts (CARIFESTA)</b> à Trinidad-et-Tobago.</li><li>• Lancement des <b>9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> appels du FIDC</b>.</li></ul>
--	--	--	--	--	--

		<p><b>Diversité des médias</b></p>	<p><b>PI/2</b></p>	<p><b>(i)</b></p>	<p>Renforcement des capacités nationales à l'appui de la diversité des médias et de leur contenu au moyen des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un <b>module de formation sur la diversité des médias</b>.</li> <li>• Formation de <b>professionnels des médias</b> en Colombie, Éthiopie, Indonésie, Rwanda, aux Seychelles et au Zimbabwe.</li> <li>• Formation et conseil sur les politiques dans le domaine de la <b>diversité des médias/diversité des contenus médiatiques</b> en Indonésie et Mongolie.</li> <li>• <b>Débats de sensibilisation/tables rondes thématiques</b> sur la diversité médiatique et culturelle par les secteurs CLT et CI au Ghana, en Indonésie et au Zimbabwe.</li> </ul>
		<p><b>Environnement numérique</b></p>	<p><b>PI/1 et PI/3</b></p>	<p><b>(iv)</b></p>	<p>Sensibilisation à l'importance de promouvoir la créativité et les marchés numériques, et l'accès à diverses expressions culturelles dans l'environnement numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une <b>feuille de route ouverte</b> pour la mise en œuvre de la Convention dans l'<b>environnement numérique</b> (adoptée par le Comité intergouvernemental en décembre 2018).</li> <li>• Publication d'un article scientifique sur <b>l'incidence de l'intelligence artificielle</b> sur la diversité des expressions culturelles (voir le Document d'information <a href="#">DCE/18/12.IGC/INF.4</a>).</li> <li>• <b>Débats de l'UNESCO Créer 2030</b> sur les thèmes de <b>l'Intelligence Artificielle comme nouvel environnement de travail pour les créateurs</b> (13 décembre 2018) et de <b>l'Intelligence Artificielle au service de la créativité</b></li> </ul>

					<p>(5 mars 2019), et participation à l'équipe spéciale intersectorielle de l'UNESCO sur l'intelligence artificielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Débat de l'UNESCO Créer 2030</b> sur le thème « <b>You Are Next: Les femmes dans les arts numériques</b> » (11 décembre 2018).</li> <li>• Quatre projets récompensés dans le cadre de l'initiative UNESCO-Sabrina Ho « <b>You Are Next</b> » (Mexique, Palestine, Sénégal et Tadjikistan).</li> </ul>
		<p><b>Mise en place de partenariats avec la société civile</b></p>	<p><b>PI/1, PI/2, PI/3, PI/4</b></p>	<p><b>(i), (ii), (vi)</b></p>	<p>Renforcement des capacités et des compétences de la société civile, sensibilisation au sein des gouvernements à l'importance de faire participer la société civile à l'élaboration des politiques, et autonomisation de la société civile pour participer à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international, au moyen des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une « <b>stratégie de mobilisation des parties prenantes</b> » à la Convention.</li> <li>• <b>Participation de la société civile aux consultations pour des processus éclairés d'élaboration des politiques par l'intermédiaire des rapports périodiques quadriennaux et de l'enquête mondiale</b> sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste.</li> <li>• Soutien direct aux ONG par un financement du FIDC (Albanie, Bolivie, Brésil et Croatie, par exemple).</li> <li>• Autonomisation/développement professionnel des artistes au <b>Festival international des arts de Harare (HIFA)</b> et au festival d'art contemporain <i>Downtown Contemporary Arts Festival (D-CAF)</i> en Égypte.</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation FIDC</b> en Bolivie, Égypte, Ghana, Mozambique, Palestine et au Zimbabwe.</li> <li>• <b>Formation de 30 professionnels de la culture en milieu de carrière</b> venus de 17 pays <b>d’Asie/Pacifique</b> (Séoul, République de Corée, 11-15 juin 2018).</li> <li>• <b>Débat de l’UNESCO Créer 2030</b> sur le thème de <b>la société civile : partenaire du changement dans la gouvernance de la culture</b> (14 décembre 2018).</li> <li>• <b>Deuxième forum des organisations de la société civile</b> (7<sup>e</sup> Conférence des Parties, juin 2019).</li> </ul>
	  	<b>Mobilité des artistes et professionnels de la culture</b>	<b>PI/2 et PI/4</b>	<b>(iii)</b>	<p>Collecte de nouvelles données sur la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, au moyen de l’action suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création de nouveaux outils de suivi de la mobilité des artistes et professionnels de la culture</b> dans le cadre révisé des rapports périodiques quadriennaux et de l’enquête sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1980 sur la condition de l’artiste.</li> </ul>
		<b>Echange des biens et services culturels</b>	<b>PI/2 et PI/4</b>	<b>(ii) et (iii)</b>	<p>Amélioration de l’accès au marché des contenus créatifs des pays en développement et sensibilisation à l’importance de mettre en place des systèmes d’information afin d’assurer le suivi de l’échange des biens et services culturels, au moyen des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet du FIDC en Namibie à <b>l’appui des musiciens de la communauté San de Namibie en vue d’accéder à de nouveaux marchés</b> au moyen de visites guidées, d’un réseau en ligne, et de sessions de formation et de performances avec des musiciens européens.</li> <li>• Projet du FIDC « Retina Latina » (Bolivie, Équateur, Mexique, Pérou et Uruguay) visant à soutenir la diffusion et <b>l’accès au</b></li> </ul>

					<p><b>cinéma d’Amérique latine par l’intermédiaire d’une plateforme numérique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte de données en cours par l’<b>Institut de statistique de l’UNESCO (ISU)</b> afin de disposer de nouveaux éléments de connaissance concernant l’échange des biens culturels.</li> </ul>
		<p><b>Traités et accords</b></p>	<p><b>PI/2</b></p>	<p><b>(iii) et (ix)</b></p>	<p>Production de nouveaux éléments de connaissance pour mieux comprendre l’incidence de la Convention sur les accords commerciaux, au moyen des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation des <b>études d’impact</b> évaluant les différentes manières dont les Parties à la Convention abordent la culture dans les accords commerciaux.</li> <li>Élaboration, avec la Chaire UNESCO de l’Université Laval (Canada) d’un <b>module de formation sur le traitement préférentiel</b> ciblant les acteurs gouvernementaux et les négociateurs commerciaux.</li> </ul>
	 	<p><b>Politiques et plans nationaux en faveur du développement durable</b></p>	<p><b>PI/2</b></p>	<p><b>(iii), (viii)</b></p>	<p>Sensibilisation au rapport périodique quadriennal comme outil de suivi, à l’appui de l’établissement de rapports sur l’élaboration de politiques innovantes relatives aux ODD, notamment au moyen des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Révision du cadre des rapports périodiques quadriennaux</b> afin de permettre aux Parties de faire rapport sur la mise en œuvre de la Convention au regard d’objectifs et de cibles spécifiques des ODD.</li> <li>Soutien au <b>Gouvernement afghan</b> dans l’établissement d’un plan à long terme pour les programmes et infrastructures culturels avec la construction du <b>Centre culturel de Bâmiyân</b>.</li> <li>Appui à la <b>mise au point d’indicateurs nationaux de la culture et du développement</b> en Indonésie, et à la</li> </ul>

					collaboration interministérielle entre le Ministère de la culture, la BEKRAF (agence pour l'économie créative) et la BAPPENAS (agence pour le plan d'action national).
		<b>Coopération internationale pour le développement durable</b>	<b>PI/2 et PI/3</b>	<b>(ii) et (viii)</b>	<p>Sensibilisation à l'importance du rôle des programmes de développement de la coopération pour le renforcement des secteurs créatifs dans les pays en développement, et de la Convention comme plate-forme de développement de la coopération internationale dans le domaine des industries culturelles et créatives, au moyen des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contributions volontaires</b> fournies/annoncées par : l'Allemagne (465 000 US\$ ), le Japon (600 000 US\$), la Norvège (600 000 US\$), la République de Corée (414 000 US\$), la Suède (3,2 millions US\$), Mme Sabrina Ho (1 million US\$), l'Union européenne (1,7 million US\$) et le FIDC (1,5 million US\$ issus des contributions de 47 pays).</li> <li>• Publications sur les projets de coopération en faveur du développement offrant une <b>visibilité aux donateurs</b>.</li> </ul>
	 	<b>Égalité des sexes</b>	<b>PI/2 et PI/4</b>	<b>(i), (iii) et (v)</b>	<p>Sensibilisation à l'importance de créer des politiques et mesures de promotion de l'égalité des sexes dans les secteurs de la culture et des médias, et à la nécessité de mettre au point des systèmes de suivi afin d'évaluer les niveaux de représentation, ainsi que la participation et l'accès des femmes aux secteurs de la culture et des médias, au moyen des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lancement de l'initiative UNESCO/Sabrina Ho « You Are Next »</b>, à l'appui des femmes des industries culturelles et créatives.</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de l'UNESCO à la 6<sup>e</sup> édition du <b>Festival international de hip hop féminin</b> (Dakar, <i>Urban Women Week</i>, mars 2018).</li> <li>• <b>Débat thématique de haut niveau sur les femmes au cinéma lors du 50<sup>e</sup> anniversaire</b> du FESPACO (Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou, Burkina Faso, 16 février 2019).</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un <b>plan d'action transformateur en matière de genre</b> dans le cadre du projet de renforcement des capacités intitulé « Re-Penser les politiques culturelles » (financé par la Suède).</li> </ul>
		<b>Liberté artistique</b>	<b>PI/2 et PI/4</b>	<b>(i), (iii) et (v)</b>	<p>Sensibilisation à l'importance de la liberté artistique pour promouvoir la diversité des expressions culturelles et renforcement des capacités nationales en vue d'élaborer des politiques et des mesures visant à promouvoir et protéger les libertés de création et d'expression, la participation à la vie culturelle, et les droits sociaux et économiques des artistes et des professionnels de la culture, au moyen des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Activités de formation et de sensibilisation sur la liberté artistique</b> à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, à Jakarta (2017), Accra (2018) et Addis Abeba (2019).</li> <li>• Création d'un <b>Indicateur de performance spécifique de la liberté artistique</b> dans le cadre du 39 C/5 approuvé.</li> <li>• Soutien à l'élaboration de lois et dispositions sur la condition de l'artiste (<b>Costa Rica et Maurice</b>).</li> <li>• <b>Élaboration d'un module de formation sur la liberté artistique et la condition de l'artiste</b></li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Débat de l'UNESCO Créer 2030</b> sur le thème : « Qu'est-ce que la liberté artistique pour vous? » (Comité intergouvernemental, 13 décembre 2018).</li><li>• Production et diffusion d'un <b>film de sensibilisation de 15 minutes</b> (<a href="#"><i>What is artistic freedom to you ?</i></a>).</li></ul>
--	--	--	--	--	---

## ANNEXE II

### Résultat escompté 7 : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005

Indicateur de performance	Critères d'évaluation
<p><b>PI/1.</b> Exercice d'une bonne gouvernance grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2005.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des priorités à partir des résolutions de la Conférence des Parties.</li> <li>- Répercussions des résolutions dans le plan de travail du Comité intergouvernemental et mise en œuvre dans les décisions du Comité.</li> </ul>
<p><b>PI/2.</b> Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la diversité des expressions culturelles et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation ou reformulation de politiques reflétant les objectifs centraux de la Convention.</li> <li>- Définition de mesures et/ou de plans d'action au service de l'application des politiques.</li> <li>- Présentation de rapports périodiques quadriennaux qui traitent de politiques et mesures encourageant les femmes créatrices et productrices de biens et services culturels et attestent de la réalisation des cibles des ODD.</li> <li>- Niveau de participation des acteurs de la société civile.</li> </ul>
<p><b>PI/3.</b> Nombre d'États membres et de partenaires de la société civile soutenus ayant effectivement mis en œuvre l'assistance internationale, provenant notamment du FIDC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de contribution au FIDC.</li> <li>- Soumission de demandes d'assistance internationale.</li> <li>- Initiatives de projets mises en œuvre avec succès.</li> </ul>
<p><b>PI/4.</b> Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste, en ce qui concerne en particulier la liberté artistique, et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et mesures culturelles visant à promouvoir et protéger la liberté artistique.</li> <li>- Présentation d'une enquête mondiale sur les politiques tenant compte des droits sociaux et économiques des artistes.</li> <li>- Éléments attestant de mesures et/ou de plans d'action qui mettent en œuvre les politiques et traitent des technologies numériques, de la mobilité et de la liberté artistique.</li> </ul>
<p><b>PI/5.</b> Nombre d'initiatives entreprises par des parties prenantes soutenues pour favoriser la créativité et renforcer l'économie créative dans les villes (extrabudgétaire uniquement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nouvelles villes rejoignent le Réseau des villes créatives.</li> <li>- Les initiatives du Réseau renforcent le rôle des villes dans l'économie créative.</li> <li>- Élaboration/mise en œuvre d'accords de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud.</li> </ul>

### ANNEXE III

#### Résolution 6 CP 12 : Futures activités du Comité

##### Paragraphe 4

Invite le Comité à :

- (i) Mettre en œuvre la stratégie globale de renforcement des capacités ;
- (ii) Mettre en œuvre le Fonds international pour la diversité culturelle et sa stratégie de levée de fonds et de communication, et examiner les résultats de la deuxième évaluation du Fonds afin de proposer des recommandations à la septième session de la Conférence des Parties ;
- (iii) Poursuivre ses activités de suivi des politiques pour évaluer l'impact de la Convention grâce à la collecte et l'analyse de données, d'informations et de bonnes pratiques contenues dans les rapports périodiques quadriennaux des Parties et d'autres sources, et partager les résultats par la publication d'un Rapport mondial quadriennal, ou biennal si cela est possible, de documents de recherche et par le biais d'un système global de gestion des connaissances. Une attention particulière sera portée au suivi de l'impact des articles 16 et 21 ;
- (iv) Identifier des actions prioritaires en ce qui a trait aux bonnes pratiques pour mettre en œuvre les directives opérationnelles sur la Convention dans l'environnement numérique, ainsi que de nouvelles activités en la matière sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires ;
- (v) Poursuivre la recherche de synergies pour le suivi des politiques et des mesures liées à la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste, y compris dans les situations d'urgence, ainsi qu'avec les activités du Secteur de la communication et de l'information concernant la liberté d'expression et la Division pour l'égalité des genres ;
- (vi) Continuer à encourager et soutenir la participation de la société civile dans le travail des organes directeurs de la Convention et consolider cette approche novatrice de la gouvernance à l'échelle internationale dans une stratégie de mobilisation des parties prenantes ;
- (vii) Entreprendre une révision des directives opérationnelles relatives à l'article 9, « Partage de l'information et transparence », y compris l'annexe sur le Cadre des rapports périodiques quadriennaux et rendre disponibles, sur le site Web de la Convention, les rapports périodiques quadriennaux reçus avant chaque session du Comité ;
- (viii) Explorer des pistes d'action concrètes pour la mise en œuvre effective de l'article 13, « Intégration de la culture dans le développement durable », en soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, y compris, si nécessaire, la révision des directives opérationnelles tel que recommandé par le Comité à la Conférence des Parties, au paragraphe 13 de son Rapport ;
- (ix) Poursuivre l'examen de la mise en œuvre de l'article 16 en vue de réviser, si nécessaire, les directives opérationnelles.



ANNEXE IV

Contribution de la Convention de 2005 au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies

